

Hausse du salaire des enseignants en 2 parties, rappelle Pap Ndiaye

Paris, 7 juil. 2022 (AFP) -

Le ministre de l'Education, Pap Ndiaye, a rappelé jeudi que la hausse de la rémunération des enseignants se ferait en deux parties, renvoyant la précision du montant aux discussions budgétaires à l'Assemblée nationale.

"Il faut penser la hausse des rémunérations en deux parties. Une hausse inconditionnelle (...) et une partie qui sera liée à des nouvelles missions dans le cadre de l'école du futur, dans le cadre de ces projets pédagogiques, offrant plus d'autonomie aux établissements", a dit le ministre de l'Education, au micro de France Inter.

Durant la campagne déjà, Emmanuel Macron avait évoqué cette hausse de la rémunération en deux parties.

Selon Pap Ndiaye, il s'agit d'"une hausse de rémunération pour les enseignants qui inclut les 3,5% (de hausse du point d'indice de la fonction publique, ndlr), qui ajoute à cela une augmentation qui permette de rehausser l'attractivité du métier".

"Je ne peux pas donner de précisions supplémentaires sur le pourcentage d'augmentation, ça fait l'objet de discussions (...). Nous sommes dans des cadres budgétaires contraints, le budget de l'Education nationale va être discuté à l'Assemblée nationale cet automne", a précisé le ministre, ajoutant qu'il allait "échanger avec les organisations syndicales pour faire des propositions qui soient solides, précises et attractives".

Pour lui, la revalorisation est "un problème majeur". "L'attractivité du métier d'enseignant est un problème que l'on note aussi à l'échelle européenne. Presque tous les pays européens ont cette difficulté, y compris les pays où les enseignants sont mieux rémunérés, donc il n'y a pas que la rémunération qui est en jeu quand on parle de l'attractivité", a-t-il souligné.

"Il faut donc procéder à des augmentations de salaires, de traitements, c'est ce que nous allons discuter avec les organisations syndicales, pour créer un choc d'attractivité afin de faire en sorte que cette profession soit revalorisée", a-t-il insisté.

Il est nécessaire selon lui que "la profession soit revalorisée aussi d'un point de vue statutaire, social, car il y a le sentiment d'un déclassement, dans l'ensemble de la société". "Les carrières d'enseignants peuvent être repensées, tout cela doit être réfléchi, ça va prendre du temps", a-t-il prévenu.

Interrogé sur les 627 atteintes au principe de laïcité signalées à l'école entre décembre et mars, stables sur un an, le ministre a dit qu'il fallait "être ferme et bienveillant, sans faire de la laïcité un outil de combat".

Sur la question du retour du masque à l'école à la rentrée pour faire face à une éventuelle recrudescence du Covid-19, le ministère est "en train d'établir un protocole avec les autorités de santé, qui sera présenté la semaine prochaine aux organisations syndicales", a-t-il dit.

asm/cel/pb

Afp le 07 juil. 22 à 10 58.

